



CHARLEROI
METROPOLE

ATELIER D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES
SUR LE DÉVELOPPEMENT DES MOBIPÔLES
DE CHARLEROI MÉTROPOLE

21 mars 2022

Déroulé de la rencontre

- Accueil et introduction [10']
- Cadre général du PIMACI – rappel [10']
- Focus sur le volet intermodalité – les Mobipôles [20']
- Questions/ échanges [10']
- Pause [15']
- Atelier d'échanges en sous-groupes [50']

La Commission Mobilité – remise en contexte

- Une des commissions du Comité de Développement Stratégique (CDS) de Charleroi Métropole
- Composition:
 - ✓ Présidence : Laurent Blanchart - TEC
 - ✓ Représentants syndicaux : CGSLB, CSC, FGTB
 - ✓ Représentants économiques : Agoria, UCM, PAC, BSCA
 - ✓ Représentants politiques : CdH, Ecolo, MR, PS
 - ✓ Représentants institutionnels : SNCB, SPW Routes, SPW Mobilité et Infrastructures, TEC, IGRETEC

POWERHOUSE 2021-2023

OBJECTIF

Être « un hub de concertation » pour l'amélioration de la **mobilité des citoyens et des marchandises** du bassin de vie « **Charleroi Métropole** », soutenir son **développement socio-économique durable**

STRATEGIE

Fédérer les forces vives de notre écosystème, **stimuler la concrétisation** du plan stratégique régional wallon et irradier le territoire de Charleroi Métropole par **les mobilités**

PRIORITES

Contribuer activement à l'étude du **plan de mobilité de Charleroi Métropole**

Définir un plan de **gouvernance transversale** pour notre écosystème mobilité

Collaborer à l'identification **des projets clés**, soutenus par **des fonds structurels**

Identifier les **projets transversaux** à dynamiser

PLAN D'ACTION

GT
PMCM

GT
Gouvernance

GT Projets mobilités & fonds structurels

La Commission Mobilité – remise en contexte

- Des interactions étroites avec la Conférence des bourgmestres et les communes de CM
- En lien avec les enjeux communaux :
 - ✓ Suivi du Plan de Mobilité de Charleroi Métropole
 - ✓ Développement des Mobipôles
 - ✓ Infrastructures et réseaux cyclables
 - ✓ Redéploiement des réseaux TEC
 - ✓ Maintien et renforcement de l'offre ferroviaire

La Commission Mobilité – remise en contexte

- Rôle et missions de la Commission :
 - ✓ Mobiliser les acteurs, structurer l'approche, mettre en réseau
 - ✓ Réunir l'ensemble des acteurs pertinents autour des problématiques traitées
 - ✓ Favoriser la concertation et la mise en cohérence des projets à l'échelle du bassin de vie
 - ✓ Rôle d'orientation, mais pas organe de décision
 - ✓ Se positionner comme interlocuteur pour le bassin de mobilité, rôle de lobby vers la Région et le Fédéral
- Les limites du champ d'action de la Commission :
 - ✓ Pas de moyens financiers ou humains propres
 - ✓ Ne joue pas le rôle d'opérateur de mobilité

Le soutien au développement d'un réseau structuré de Mobipôles sur Charleroi Métropole

- Enjeux pour Charleroi Métropole :
 - ✓ Importance de mieux connecter l'ensemble du territoire et **faciliter l'accès aux pôles de formation et d'emploi** en plein développement autour de la Métropole.
 - ✓ Une démarche qui s'inscrit à la fois dans la SRM et dans le Projet de Territoire
 - ✓ Charleroi Métropole comme **territoire précurseur** pour le développement de l'intermodalité
 - ✓ Des moyens financiers disponibles
 - ✓ Intérêt d'une approche coordonnée pour constituer **un réseau structuré**

Charleroi Métropole comme territoire précurseur pour le développement de l'intermodalité

- Anticipation de la mise en place d'une Centrale locale de Mobilité [convention pour l'extension des services de Mobilesem/Agence Mobilité sur CM]
 - ✓ Coordination du TAD et call-center
 - ✓ Réalisation de fiches-mobilité communales
 - ✓ Identification des **sites potentiels pour la mise en place d'un Mobipôle** réalisée en partenariat avec les communes et le TEC.



Des opportunités de financement existantes

Source	PIMACI – Plan d’Investissement Mobilité active communal et intermodalité	FEDER – Mesure 13 « Mobilité locale et régionale durable »
Modalités	Droit de tirage – montant réservé à chaque commune	Appel à projets
Calendrier	Plan d’investissements pour août 22	Dépôt des projets pour le 24 mai 22
Période de financement	2022-2024	2022-2027
Type de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements cyclables (50%) • Aménagements piétons (20%) • Mobipôles (30%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Connexions sécurisées pour les modes doux et actifs • Mobipôles et mobipoints • ...
Budget	52 millions (2021-2022) 210 millions au total (2021-2024)	20 millions (part FEDER) – 50 millions au total
Taux de subvention	80%	90%

Objectifs de la rencontre

- ✓ **Faciliter la diffusion de l'information** sur le développement des Mobipôles tel que soutenu par la Wallonie
- ✓ Mobiliser les communes et **encourager l'utilisation des moyens disponibles**
- ✓ **Echanger sur les projets et réflexions** en cours pour favoriser **une approche coordonnée** et la constitution d'un réseau structurant à l'échelle du bassin de vie
- ✓ **Mutualiser les questionnements et difficultés** rencontrés par les communes pour les faire remonter de manière coordonnée vers la région et/ou les acteurs concernés
- ✓ **Favoriser l'échange et la coopération** autour du montage des dossiers – échange de pratiques, identification des problématiques communes...
- ✓ Identifier les éléments sur lesquels une coordination ou **un apport supracommunal serait pertinent**

Rappel du cadre général du PIMACI

Cadre général du PIMACI

- Droit de tirage complémentaire au PIC
- 210 millions sur 2022-2024
- Soutien aux aménagements favorisant :
 - ✓ la mobilité active quotidienne cyclable [+/- 50%]
 - ✓ la mobilité active quotidienne piétonne [+/- 20%]
 - ✓ l'intermodalité [+/- 30%]
- Aménagements sur le domaine communal (mais exceptions aménagements supracommunaux et voiries régionales)
- Taux de subvention : 80%

Procédure

- Elaboration d'un plan d'investissement (pour août 2022) :
 - ✓ Liste des besoins en travaux (en cohérence avec le PST et les plans et schémas communaux – PCM, Schéma directeur cyclable... ; en complémentarité du PIC)
 - ✓ 1 fiche détaillé par projet, avec estimatif budgétaire
 - ✓ Montant global entre 400 et 450% du montant de la 1^{ère} partie de la subvention (2021-2022)
 - ✓ Formulaire d'introduction PIC-PIMACI initial sur le guichet des Pouvoirs locaux
- Approbation par le comité de suivi et le Conseil communal
- Examen et validation du plan par la Wallonie
- Mise en œuvre des projets : élaboration, attribution du marché, exécution des travaux

Aménagements préconisés – marche à pied

- Types de projets orientés « piétons » :
 - ✓ Cheminements accessibles et sûrs;
 - ✓ Mise en accessibilité de carrefours, de traversées ou d'arrêts de transports publics;
 - ✓ Placement de mobilier urbain [intégré dans un marché global de travaux];
 - ✓ Éclairage public [qui ne relève pas d'une obligation de service public du GRD].
- Priorités pour les déplacements « piétons » :
 - ✓ Vers ou aux abords des pôles utilitaires [écoles, équipements publics, commerces...];
 - ✓ Vers ou aux abords des nœuds ou arrêts de transports publics.

Aménagements éligibles – marche à pied

- Aménagements concrets éligibles:
 - ✓ Trottoirs et petits aménagements d'accessibilité pour tous
 - ✓ Rues piétonnes
 - ✓ Rues scolaires
 - ✓ Chemins réservés
 - ✓ Pistes et cheminements cyclo-piétons
 - ✓ Zones de rencontres

Aménagements préconisés – vélo

- Types de projets orientés « cyclistes » :
 - ✓ Cheminements sécurisés ;
 - ✓ Stationnements sécurisés ;
 - ✓ Éclairage public [qui ne relève pas d'une obligation de service public du GRD].
- Priorités pour les cheminements « cyclistes » :
 - ✓ Vers les pôles utilitaires et les nœuds ou arrêts de transports publics;
 - ✓ Entre les villes/villages d'une même commune ou de communes voisines;
 - ✓ Privilégiant un cheminement direct entre les pôles à relier [efficacité du déplacement] ;
 - ✓ S'inscrivant dans un réseau défini à l'échelle communale [PCM ou Schéma directeur cyclable] ou dans une liaison cohérente entre pôles.

Aménagements éligibles – vélo

- Aménagements concrets éligibles:
 - ✓ Chemins réservés
 - ✓ Pistes cyclables séparées ou marquées
 - ✓ Pistes et cheminements cyclo-piétons
 - ✓ Rues cyclables
 - ✓ Bandes cyclables suggérées – marquages en faveur des cyclistes
 - ✓ Aménagements permettant de diminuer la vitesse [dévoisement, rétrécissement, plateaux...] sur voiries aménagées pour les cyclistes
 - ✓ Petits travaux d'amélioration du confort des cyclistes [bordures abaissées, goulotte, rampe...]
 - ✓ Signalisation verticale et panneaux [intégré dans un marché de travaux]
 - ✓ Stationnement vélo sécurisé ou non [intégré dans un marché de travaux]
 - ✓ Zones de rencontres

Aménagements préconisés – intermodalité

- Objectifs généraux :
 - ✓ Améliorer le confort des usagers ;
 - ✓ Favoriser le transfert modal.
- Priorités pour les aménagements « intermodalité » :
 - ✓ Mobipôles à vocation structurante ;
 - ✓ Amélioration des liaisons piétonnes et cyclistes vers les mobipôles ;
 - ✓ Fonctionnalités visées en fonction du type de mobipôle ;
 - ✓ PIMACI = financement d'infrastructures et d'équipements, pas de services.

Aménagements éligibles – intermodalité

- Aménagements concrets éligibles:
 - ✓ Aménagements cyclables [rayon 10km]
 - ✓ Aménagements piétons [rayon 3km]
 - ✓ Bâtiments permettant l'attente conviviale et l'accueil de services
 - ✓ Parkings pour l'auto-partage, de délestage et/ou de covoiturage
 - ✓ Stationnement sécurisé pour les vélos
 - ✓ Éclairage spécifique
 - ✓ Signalisation

Focus sur le volet intermodalité – les Mobipôles

[Jonathan Fretin – AOT]

Vos questions et réactions